

incident.

Le 31 mai, je faisais un nouveau rapport à la Chambre pour l'informer des principaux points sur lesquels il y avait divergence entre les conclusions de monsieur Leith et la version des faits présentée par le couple américain qui avait survécu aux coups de feu, d'une part, et l'explication de la Zambie, d'autre part. Rien n'indiquait que des actes de provocation aient précédé les coups de feu; rien n'indiquait que les jeunes filles se soient trouvées dans l'eau; rien n'indiquait que l'un ou l'autre des membres du groupe ait porté des bandoulières ou du matériel imperméables; tout indiquait que plusieurs armes avaient été déchargées et cela de plusieurs endroits.

Notre haut commissaire à Lusaka rencontrait le président Kaunda au cours du week-end des 2 et 3 juin pour lui faire part des préoccupations toujours aussi vives du gouvernement canadien. Le 4 juin, le président Kaunda envoyait au premier ministre, monsieur Trudeau, un message où il présentait des excuses et exprimait sa douleur et son regret concernant la tragédie du 15 mai.

Un envoyé spécial gagnait la Zambie au début de juin, ce dont la Chambre fut d'ailleurs informée le 5 juin. Cet envoyé est un Canadien qui connaît bien le président de la Zambie et qui était particulièrement apte à lui faire comprendre le sérieux des préoccupations du Canada. C'est la raison pour laquelle il a été choisi comme envoyé. Le 7 juin, le président Kaunda remettait à cet envoyé des lettres personnelles qu'il le chargeait de transmettre à M. et